

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 265

6 février 2009

### SOMMAIRE

A and P Luxembourg S.à.r.l. ....	12716	Else 1 S.à r.l. ....	12720
Agiv Holding .....	12714	Else 2 S.à r.l. ....	12719
Alfa Accounting Services S.à r.l. ....	12712	Explor Holding .....	12682
Alter Domus .....	12696	Green European Venture Capital S.A. ...	12713
Altran Luxembourg S.A. ....	12713	Higher Ground S.A. ....	12685
APF Luxembourg Holding S.à r.l. ....	12716	I&G Galileo Sàrl .....	12683
BCCS 2 Sàrl .....	12695	Kasmet S.A. ....	12699
BCCS S.à r.l. ....	12696	LA BARCA (Luxembourg) S.A. ....	12716
Beretta Investment S.A. ....	12701	Lysandre S.A. ....	12680
Bisa S.A. ....	12718	Master Finance Europe .....	12700
BPI Lux S.à r.l. ....	12701	Master Finance Holdings .....	12702
Brasserie Tire-Bouchon .....	12697	Mediterranean Strategical Investments S.A. ....	12715
Brickedge S.A. ....	12714	Mediterranean Strategical Investments S.A. ....	12700
Brickedge S.A. ....	12715	Nanocosmetics S.A. ....	12681
Brickedge S.A. ....	12715	Nemea Immobilière S.A. ....	12699
Brickedge S.A. ....	12714	New Photo Genius S.A. ....	12674
Brixton 1 Sàrl .....	12695	Pacific Haus S.à r.l. ....	12683
Brixton 2 Sàrl .....	12685	Royale Neuve VIII S.A. ....	12703
Brixton 3 Sàrl .....	12684	Schubtrans A.G. ....	12685
Brixton Holdings Sàrl .....	12684	SG - Constructions S.à r.l. ....	12696
Carmel Capital Sàrl .....	12720	Société Anonyme de Participations et de Placements .....	12715
Cassiopeia Holding Sàrl .....	12719	Solvadis Holding S.à.r.l. ....	12681
Cassiopeia Holding Sàrl .....	12684	Taurus Holdings S.à r.l. ....	12713
Colonnade Holdco n°11 S.à r.l. ....	12717	Tri-Towers S.à r.l. ....	12683
Constructio SA .....	12695	Venture Technologies Holdings S.A. ....	12680
CPI I&G 1 S.à r.l. ....	12681	Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux .....	12700
CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l. ....	12717	Yoble Holding S.A. ....	12697
CPI I&G Finance Co. S.à r.l. ....	12718	Zitol Holding S.A. ....	12720
CPI I&G France S.à r.l. ....	12682		
CPI I&G Nailsea S.à r.l. ....	12719		
Cramex S.A. ....	12702		
Dreive S.A. ....	12702		
Elle Fin S.A. ....	12682		

**NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.084.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 38.052, here represented by Mr Onno BOUWMEISTER, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on December 30<sup>th</sup>, 2008;

2. PANEV S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.036, here represented by Mr Onno BOUWMEISTER, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on December 30<sup>th</sup>, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of NEW PHOTO GENIUS S.A. (short form NPG S.A.)

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the company is:

The development, acquisition and the exploitation of every right linked to the intellectual property being protected or not by a patent, as well as property titles, protected or not by a copyright.

Furthermore the object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such participations.

The company may acquire by contribution, subscription, option and purchase, or in any other manner, any stocks and shares or even real estate of every kind, and convert it by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the company such as, among others, the provisions of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The company may carry out all real estate transactions, any other securities including commercial, industrial and financial that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro) divided into 1.200 (one thousand two hundred) shares without any nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500.000,- (five hundred thousand euro) divided in 12.000 (twelve thousand) shares without any nominal value.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 5.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Pan European Ventures S.A. . . . . .	600 shares
2) Panev S.A. . . . . .	<u>600 shares</u>
Total . . . . .	1.200 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1.500 (one thousand five hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following are appointed directors:
  - a) Geert DIRKX, born in Maaseik (Belgium), on October 10<sup>th</sup>, 1970, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg;
  - b) Pieter VAN NUGTEREN, born in Meppel (The Netherlands), on April 19<sup>th</sup>, 1966, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg;
  - c) Peter VAN OPSTAL, born in Zwijndrecht (The Netherlands), on February 12<sup>th</sup>, 1969, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.
3. Has been appointed auditor:
 

KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l., having its registered office 66, rue Marie-Adélaïde in L-2128 Luxembourg, registered under RCS Luxembourg under n° B 114.190.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.
5. The registered office will be fixed at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.052, ici représentée par Monsieur Onno BOUWMEISTER, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 30 décembre 2008;

2. PANEV S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NEW PHOTO GENIUS S.A. (en abrégé NPG S.A.)

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

Le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, faisant ou non l'objet d'un brevet et les titres de propriété, qu'ils soient ou non protégés par des droits d'auteur;

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties;

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euro) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions sans valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A. ....	600 actions
2) PANEV S.A. ....	600 actions
Total .....	1.200 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
  - b) Pieter VAN NUGTEREN, né le 19 avril 1966 à Meppel (Pays-Bas), avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
  - c) Peter VAN OPSTAL, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l., ayant son siège social 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 114.190.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
5. Le siège social est fixé au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 janvier 2009. LAC/2009/370. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2009010602/5770/331.

(090009124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Venture Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.330.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009010806/550/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Lysandre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 34.808.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date 24 septembre 2008*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

*Administrateurs de catégorie B:*

- John Broadhurst Mills, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- John Kleynhans, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

*Administrateurs de catégorie A:*

- Jean-Paul Emma résidant au 44, Chemin du Grand Carré, 1256 Troinex, Genève, Suisse;

- Francisco Rubio Barbera résidant au 50, rue des Bains, 1205 Genève, Suisse est nommé administrateur de la société en date du 24 septembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire;

- Francisco Rubio a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société en date du 24 septembre 2008.

*Commissaire aux Comptes:*

- Fiduciaire Nationale S.à r.l. domiciliée au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010816/631/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.



**Nanocosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.392.

Il résulte d'une lettre datée du 15 avril 2008, que Monsieur Piergiorgio PELASSA résidant professionnellement au 22, calle Ausias Marc, E-08010 Barcelone, Espagne et Monsieur Paolo ARNELLO, résidant professionnellement au 30, Strada Santa Lucia, I-10133, Turin, Italie ont démissionné de leur mandat d'Administrateurs et d'Administrateurs-délégués de la société NANOCOSMETICS S.A. avec effet à compter de cette date.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.  
Pour NANOCOSMETICS S.A.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009010813/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11387. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**CPI I&G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 62.875,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.462.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Cartlon Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010818/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03874. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Solvadis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.067.800,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.081.

Par résolutions prises en date du 8 décembre 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- nomination de Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009010839/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03808. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Elle Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 70.213.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/09.

ELLE FIN S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009010819/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05091. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**CPI I&G France S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 81.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.429.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Référence de publication: 2009010821/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03873. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Explor Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 14.653.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 18 décembre 2008*

Monsieur Jacques CLAEYS, administrateurs de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 05/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour EXPLOR HOLDING*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2009010878/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04451. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Tri-Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.369.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010824/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Pacific Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 3.132.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.326.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009010831/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**I&G Galileo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010832/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Cassiopeia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.819.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011017/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03970. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brixton Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.738.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010833/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brixton 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010834/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Schubtrans A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011018/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00214. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brixton 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010835/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Higher Ground S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.091.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory GUISSARD, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "HIGHER GROUND S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2 Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et une mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin, à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du conseil d'administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 14 Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel



dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Betty PRUDHOMME, née à Arlon (Belgique), le 30 janvier 1960, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Céline BONVALET, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Grégory GUISSARD, né à Braine l'Alleud (Belgique), le 1<sup>er</sup> août 1980, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction Anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight on the twenty-sixth of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a "société anonyme" incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65 906,

hereby represented by Mr Grégory GUISSARD, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated November 24<sup>th</sup> 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HIGHER GROUND S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of June, at 02.00PM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10 Meetings of the board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11 Powers of the board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed

by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,500.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs. Betty PRUDHOMME, born in Arlon (Belgium), on January 30<sup>th</sup>, 1960, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mrs. Céline BONVALET, born in Evreux (France), on May 7<sup>th</sup>, 1972, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mr. Grégory GUISSARD, born in Braine l'Alleud (Belgium), on August 01<sup>st</sup>, 1980, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48816. Reçu cent cinquante-cinq euros € 155,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009010603/7241/501.

(090009326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brixton 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.912.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010836/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Constructio SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011020/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00215. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.419.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010837/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010838/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**SG - Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.238.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009011022/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00216. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Alter Domus, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

—  
Par résolution signée en date du 22 décembre 2008 l'associé unique a pris la décision de nommer Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010841/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Yoble Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.579.

—  
*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2008*

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la catégorie B, Monsieur Yves Mertz et Monsieur Maurice Houssa.

2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOBLE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010850/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brasserie Tire-Bouchon, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3920 Mondercange, 4, rue d'Esch-sur-Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 144.102.

—  
**STATUTS**

L an deux mil huit le douze décembre

Par devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Madame MARTINS MILA Gracinda, gérante, née le 6 novembre 1974 à Macedo de Cavaleiros (P), demeurant au 40, Rue Dicks Lentz L - 4436 BELVAUX, ici représentée sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul DIEDERICH, et annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "BRASSERIE TIRE-BOUCHON" Sàrl.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange. Il pourra être transféré en | toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associée unique Madame MARTINS MILA Gracinda, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

1. Est nommée gérante avec pouvoir de signature unique pour une durée indéterminée: Madame MARTINS MILA Gracinda, gérante, née le 6 novembre 1974 à Macedo de Cavaleiros (P), demeurant au 40, Rue Dicks Lentz L - 4436 BELVAUX

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 4, Rue d'Esch sur Alzette L - 3920 MONDERCANGE.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15462. Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,50%= 62,50.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 06 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009011242/207/83.

(090009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Nemea Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 41.332.

*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2008*

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la catégorie B, Monsieur Yves Mertz et Monsieur Maurice Houssa.

2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEMEA IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010853/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Kasmet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.802.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 02 septembre 2008 à Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.*

*Résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire "LUXREVISION S.à r.l." et nomme la société "KOBU S.à r.l.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASMET S.A.

Marc SCHOLTES

Administrateur

Référence de publication: 2009010856/8516/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 35.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011025/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00220. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Mediterranean Strategic Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire Reportée du 29 octobre 2008*

- La démission de FIN-CONTRÔLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- KPMG AUDIT, Commissaire aux comptes, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010857/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Master Finance Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.101.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 décembre 2008 a pris note de la démission de Madame Laurence DAMBRINE de ses fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Bernard SOMERS, Administrateur, administrateur, 3 Chemin de Dadelane, B-1380 Lasne, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour MASTER FINANCE EUROPE

Signature

Référence de publication: 2009010864/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 121.672.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 décembre 2008*

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BPI Lux S.à r.l.

Signature autorisée

Référence de publication: 2009011102/8065/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05223. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Beretta Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire*

L'adresse professionnelle des Administrateurs de catégorie B de la Société est modifiée comme suit:

- Mr. Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

**Suit la traduction en anglais de ce qui précède:**

*Extract of the resolutions taken by the board of directors by circular vote*

The professional address of the following Class B Directors be modified as follows:

- Mr. Alain Renard, Class B Director, bom on July 18<sup>th</sup>, 1963 in Liège (Belgium), professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Carlo Schlessler, Class B Director, born on August 30<sup>th</sup>, 1951 in Luxembourg, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Robert Bartolini, Class B Director, bom on November 10<sup>th</sup>, 1962 in Differdange (Luxembourg), professionally residing at 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

Signed this on December, 2008.

Certified true copy

BERETTA INVESTMENT S.A.

Signatures

Class B Director / Class B Director

Référence de publication: 2009010858/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Dreive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.626.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 novembre 2008*

Monsieur ROCHAT Jean-Philippe, Monsieur DONATI Régis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né le 21.07.1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

DREIVE S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011118/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Master Finance Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.898.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 décembre 2008 a pris note de la démission de Madame Laurence DAMBRINE de ses fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Bernard SOMERS, Administrateur, administrateur, 3 Chemin de Dadelane, B-1380 Lasne, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour MASTER FINANCE HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2009010867/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Cramex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 14.700.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 19 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 19 décembre 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour CRAMEX S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009010869/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

### **Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

ROYALE NEUVE VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 December 2008, not yet registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg,

here represented by Mr Emmanuel Lebeau, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "ROYALE NEUVE VIII S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interests, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds placed at its disposal, the control, the management and the development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial and financial, operations as well as any transactions on real estate or on movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow in all forms and in any manner whatsoever, in compliance with applicable laws and regulations, in particular through the creation and issue, through public or private subscription, of bonds or of hybrid securities of any kind.

The Company can also guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The Company is authorized to pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to guarantee the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company.

The Company may apply any technique and instrument relating to its assets or/and investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and other counterpart risk.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro

(EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the fourth Tuesday of the month of April at 11.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.



**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on the December 31 of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of the Companies Act 1915 as it may apply at the time such payment is made.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provision*

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31<sup>st</sup> of December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, ROYALE NEUVE VII S.à r.l., prenamed and represented as aforementioned, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Shareholder to the extent of 30% by payment in cash, so that the amount of nine thousand three hundred euro (EUR 9,300.-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,200.

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors and that of the statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed as directors for a period to expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2009:
  - Mrs Stéphanie MAJCHRZAK, administrateur de sociétés, born on 8 March 1968 in Stains, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mr Yvan JUCHEM, administrateur de sociétés, born on 8 December 1960 in Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mr Noël DIDIER, administrateur de sociétés, born on 1 August 1953 in Bastogne, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
3. Pricewaterhousecoopers, a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65.477, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2009.

4. The address of the registered office of the Company is at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ROYALE NEUVE VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2008, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée à Luxembourg, en date du 16 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ROYALE NEUVE VIII S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et de quelque façon que ce soit, dans le respect des lois et règlements applicables, et en particulier par la création et l'émission, par voie de souscription publique ou privée, d'obligations ou de titres hybrides de toute nature..

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de société que la Société elle-même.

La Société est autorisée à nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la Société.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts et autre risque de contrepartie.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois d'avril à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Admi-

nistrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi sur les Sociétés de 1915 au moment où le paiement est effectué.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, ROYALE NEUVE VII S.à r.l., prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Associé Unique à hauteur de 30% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de neuf mille trois cent euros (EUR 9.300,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.200.

*Résolutions de l'associé unique*

La comparante, préqualifié, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2009:

- Madame Stéphanie MAJCHRZAK, administrateur de sociétés, née le 8 mars 1968 à Stains, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Yvan JUCHEM, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Monsieur Noël DIDIER, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> août 1953 à Bastogne, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Pricewaterhousecoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2009.

4. Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC / 2008 / 51067. Reçu cent cinquante-cinq euros € 155,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009010604/7241/518.

(090009311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Alfa Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.781.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010899/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.



**Taurus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.202.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 décembre 2008*

En remplacement de Monsieur Sinan SAR, gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06/01/ 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Taurus Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010876/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 65.221.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2009010898/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02845. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 77.091.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 31 décembre 2008*

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 05.01.2009.

Pour extrait sincère et conforme

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010962/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Brickedge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 56.635.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2009.

Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009010900/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04624. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Brickedge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 56.635.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2009.

Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009010901/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04669. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Agiv Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 18.669.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement  
et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008*

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. M. Jacques CLAEYS, pré-cité, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour AGIV HOLDING  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009010966/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Brickedge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 56.635.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2009.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010902/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04676. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Brickedge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 56.635.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2009.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010903/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04728. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**S.A.P.P.L.A., Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 56.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010906/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01203. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Mediterranean Strategical Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 121.650.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2008*

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:
  - \* Monsieur Alain RENARD, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
  - \* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Diplômé D.E.S.S., domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg
- Madame Nicole THIRION, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée, avec effet au 8 décembre 2008, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Françoise DUMONT, démissionnaire. Le mandat de Madame Nicole THIRION viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 8 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

A. RENARD / J.-R. BARTOLINI

*Director / Director and Chairman of the Board of Directors*

Référence de publication: 2009011115/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02016. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**A and P Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.757.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2009010907/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01186. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**APF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009010908/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04638. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**LA BARCA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 68.130.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2008*

1) Fin du mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL

2) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Sinan SAR

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 de:

- M. Gérard BIRCHEN

Luxembourg, le 23 décembre 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour LA BARCA (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Les administrateur

Référence de publication: 2009011103/3987/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05216. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.952.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009010826/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Colonnade Holdco n°11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.712.

En date du 11 décembre 2008, les sociétés Barclays Private Equity European Fund III "A", Barclays Private Equity European Fund III "B", Barclays Private Equity European Fund III "D", Barclays Private Equity European Fund III "E", BPE European Partner LP, Eurovent III, Barclays Private Equity European Fund III "F" et Barclays Private Equity European Fund III "G" ont cédé 3.305 de leurs parts sociales de la société à responsabilité limitée Colonnade Holdco N°11 S.à r.l. à la "Company limited by shares" Barclays Industrial Investments Limited, enregistrée sous le numéro 1444637 à la "Chamber of Commerce at Companies House", avec siège social au E14 5HP Londres (Royaume-Uni), 1, Churchill Place.

Les parts sociales sont allouées désormais comme suit:

Actionnaire	nb de parts sociales détenues
Barclays Industrial Investments Limited . . . . .	3.305
Barclays Private Equity European Fund III "A" . . . . .	2.717
Barclays Private Equity European Fund III "B" . . . . .	2.807
Barclays Private Equity European Fund III "D" . . . . .	102
Barclays Private Equity European Fund III "E" . . . . .	396
Barclays Private Equity European Fund III "F" . . . . .	2.852
Barclays Private Equity European Fund III "G" . . . . .	254
BPE European Partner LP . . . . .	46
Eurovent III . . . . .	21
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 29 décembre 2008.  
pour avis sincère et conforme  
pour *Colonnade Holdco N° 11 S.a r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009010964/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Bisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 27 novembre 2008*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Niels B. THUESEN en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration au 27 novembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter, au 27 novembre 2008, en tant qu'administrateur, Monsieur Torben A. NIELSEN, Chief Executive Officer, né le 29 mars 1960, à Aarhus, Danemark, avec adresse professionnelle au c/o BI Holding A/S, Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague, Danemark en remplacement de Monsieur Niels B. THUESEN. Sa nomination définitive sera confirmée à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration a décidé d'élire Monsieur Torben A. NIELSEN en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour *AGIV HOLDING*

Lars HOJBERG / Jens HASSE

*Managing Director / Business Support Manager*

Référence de publication: 2009011032/8880/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05769. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**CPI I&G Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.444.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010827/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 62.875,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010828/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Cassiopeia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.819.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010977/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03976. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Else 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.601.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010829/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Else 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.586.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Peter Lewis Bax en tant que gérant de la Société
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, SW1Y 5AD à Londres, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009010830/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 3.552.800,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.190.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011013/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03991. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Zitol Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.582.

---

*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2008*

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la catégorie B, Monsieur Yves Mertz et Monsieur Maurice Houssa.

2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZITOL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010851/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.